



## Communiqué de presse

Montpellier, le 9 décembre 2021

La chambre régionale des comptes Occitanie a contrôlé les comptes et la gestion de la commune de l'Union (Haute-Garonne) pour les exercices 2014 et suivants

### *Une commune qui bénéficie peu du dynamisme du territoire métropolitain*

La commune de l'Union bénéficie peu du dynamisme du territoire en raison d'une mobilité contrainte et d'un foncier limité, et ce en dépit d'un positionnement géographique favorable dans la première couronne de la métropole toulousaine. Sa croissance démographique, atone sur la période, diffère ainsi sensiblement de celle de l'aire urbaine.

### *Une faible part de logement social mais un rattrapage en cours*

Le taux de logements locatifs sociaux (LLS) atteint 8,53 % en 2020, soit une proportion nettement en deçà du taux de 25 % des résidences principales imposé par l'article 55 de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU). Néanmoins, l'effort significatif de construction de logements locatifs sociaux sur la période étudiée a eu pour effet de réduire significativement la pénalité financière pour carence supportée par la commune.

### **Taux de logements locatifs sociaux de la commune de l'Union**

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Résidences principales au 1 <sup>er</sup> janvier N-1	5 144	5 148	5 216	5 211	5 307	5 360	5 544
Nombre de LLS construits	201	201	239	269	334	358	473
<b>Taux de LLS</b>	<b>3,91 %</b>	<b>3,90 %</b>	<b>4,58 %</b>	<b>5,16 %</b>	<b>6,29 %</b>	<b>6,68 %</b>	<b>8,53 %</b>
Nombre de logements sociaux manquants <sup>1</sup>	1 085	1 086	1 065	1 033	727	714	635
<b>Montant payé par la commune en année N</b>	<b>550 950 €</b>	<b>266 164 €</b>	<b>266 168 €</b>	<b>325 774 €</b>	<b>246 931 €</b>	<b>255 897 €</b>	<b>40 543 €</b>

Source : CRC Occitanie à partir des données de la commune et de la direction départementale des territoires

### *Une professionnalisation de la gestion à poursuivre*

La rationalisation des achats et la fiabilisation de la commande publique ont contribué à la maîtrise des charges. La commune doit poursuivre sa démarche de professionnalisation dans la gestion des ressources humaines.

### *Une situation financière saine*

La commune a su préserver une capacité d'autofinancement dans un contexte marqué par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Les conséquences financières sont limitées pour l'exercice 2020, l'endettement de la commune demeure soutenable et son fonds de roulement est à un niveau élevé. La commune présente donc une situation financière saine qui devrait lui permettre, en cas de nouvelle dégradation de la situation sanitaire, de supporter d'éventuelles nouvelles charges ou pertes de recettes sans trop obérer sa capacité d'investissement pour les années suivantes.

**Contact presse : Didier Gory**

[didier.gory@crtc.ccomptes.fr](mailto:didier.gory@crtc.ccomptes.fr) ■ T +33 4 67 20 73 28 ■  [@crococcitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)